

## France Bleu Corse Frequenza Mora, la délation, la censure et *Amnistia.net*

Par Enrico Porsia

Mardi 16 septembre 2008

**Hier, 15 septembre 2008, lors de l'émission "le club de la presse" sur l'antenne corse de Radio France, il était question du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC). Sans que le nom de notre rédaction n'ait jamais été cité (c'est une spécialité de Frequenza Mora), la discussion entre les journalistes invités, a porté sur les dernières révélations d'*Amnistia.net*. En effet, nous avons affirmé, preuves à l'appui, que [le président du Conseil exécutif, le président de l'Office de l'Environnement et l'entourage du président de l'Assemblée de l'île, bénéficiaient d'avantages extravagants dans le nouveau projet du Plan d'aménagement](#) de la Corse.**



**Albert Londres pourrait-il être considéré comme le premier des délateurs, par le patron du mensuel *Corsica*?**

**C'est à ce propos que Monsieur Joseph-Guy Poletti, le patron du mensuel *Corsica*, est intervenu dans le débat.** Cet illustre journaliste a affirmé haut et fort que ces révélations (les nôtres!) n'étaient rien d'autre que des actes de délation.

**Nous le répétons. Monsieur Poletti n'a jamais cité notre rédaction, mais il se fait que nous sommes les seuls à avoir [publié un long dossier](#) consacré aux avantages qu'offrait le projet du PADDUC aux familles Polverini, Santini, et Cazzano, ces derniers étant les propres cousins du président de l'Assemblée de l'île.** Eh bien, pour Monsieur Poletti la divulgation de nos informations ne serait rien d'autre que de la délation. Sympathique, n'est-ce pas?

**Hier soir, à 19 heures 15, Monsieur Jérôme Susini, journaliste à France Bleu Frequenza Mora nous a appelés.** Il souhaitait justement nous faire réagir par rapport à ces propos, qui qualifiaient, sans jamais nous nommer, nos informations d'acte de délation. Nous avons accepté sans difficulté de répondre à ses questions:

"Nous dénonçons ce qui communément s'appelle un scandale, mais si pour Monsieur Poletti, le patron du mensuel *Corsica* ceci constitue un acte de délation, alors nous devons considérer que pour Monsieur Poletti, Albert Londres doit être considéré comme le premier des délateurs.

Mais alors, nous nous interrogeons sur la profession de Monsieur Poletti. Quant à nous, nous sommes des journalistes, ou, comme on dit dans les romans, des fouille-merde. Tout simplement, parce que nous pensons qu'en la mettant en pleine lumière, ça évite de marcher dedans. Visiblement, Monsieur Poletti ne doit pas être d'accord avec ce principe".

**Voilà ce que nous avons répondu. Nous n'avons pas eu le temps de finir notre dernière phrase**, que Jérôme Susini, journaliste à Frequenza Mora nous stoppait net: "Non, là on ne fait plus rien". Il nous signifie que notre réponse, tout comme notre intervention, n'étaient soudainement plus d'actualité. Visiblement, notre prestation ne convenait pas au journaliste de Radio France qui nous opposait la censure comme seul argument. Nous avons donc indiqué au journaliste de Frequenza Mora que nous rapporterions cette singulière attitude à nos lecteurs. Et là, surprise, Monsieur Susini, visiblement agacé, nous a accusés de le menacer. Faisant preuve d'un courage extraordinaire, le journaliste de Radio France nous a finalement raccroché au nez. Fermez le ban, rideau. Censure.

### **A lire aussi:**

[Monsieur Ange Santini, président de l'Exécutif de Corse dément, mollement, une de nos informations... sans dire un mot sur le reste de notre dossier.](#)  
[Amnistia.net maintient tout ce qu'elle a publié!](#)

[Camille de Rocca Serra, président de la Collectivité territoriale, Ange Santini, président du Conseil exécutif et Jérôme Polverini, président de l'Office de l'Environnement ont réagi aux informations publiées par Amnistia.net.. Sans les démentir!](#)

[Plan d'aménagement de la Corse: L'extraordinaire destin des terrains du président du Conseil exécutif, du président de l'Office de l'Environnement et du cousin du président de l'Assemblée de l'île.](#)  
[Une passionnante histoire de familles, d'argent et de béton!](#)

[Dossier exclusif Tourisme bling-bling: La bataille de Bonifacio](#)

[Corse: Petits arrangements pour enterrer la loi](#)

[Corse - Bonifacio: L'enfant du pays, le notable de Neuilly et le banquier suisse](#)

**Il est néanmoins intéressant de remarquer que dans la conversation qui a précédé l'interview, le journaliste Jérôme Susini nous avait demandé aussi de réagir par rapport aux innombrables menaces de plainte en diffamation qui, depuis une bonne semaine, rythment [les interventions de Monsieur Ange Santini, le président du Conseil exécutif](#).**

Monsieur Susini, de France Bleu Frequenza Mora, prétendait même que Monsieur Santini avait déposé plainte, aussi, contre France3 Corse, "coupable" d'avoir diffusé lors d'un reportage des images du site Amnistia.net.

**Puisque nous n'avons même pas eu le temps et l'occasion de nous exprimer** sur les antennes de Frequenza Mora sur ce sujet, nous le faisons ici, devant nos lecteurs.

**Depuis la parution de notre dossier, Monsieur Camille de Rocca Serra, le président de l'Assemblée de l'île** a été le seul des trois responsables de la Collectivité territoriale à avoir une attitude cohérente. [Le président de l'Assemblée n'a eu en effet aucun mal à reconnaître qu'il avait personnellement appuyé le projet immobilier et golfique situé sur les terres de ses cousins...](#) Situé sur un terrain dont il en est copropriétaire! Un projet établi sur un espace autrefois remarquable, que la municipalité de Porto-Vecchio, gérée par Camille de Rocca Serra, avait proposé, avec succès, au déclassement.

**Il faut bien reconnaître là une certaine forme de cohérence.** Le président de la Collectivité territoriale, celui même qui a inventé l'expression de "désanctuarisation de la Corse", n'a eu aucun problème à assumer la déclassification des terres de sa propre famille. Camille de Rocca Serra assume... Il ne ment pas. C'est déjà ça. Mais, qu'en est-il des deux autres responsables territoriaux ?

**[Le président de l'Office de l'Environnement s'est enfermé, lui, dans la dénégation la plus absurde.](#)**

Contre toute évidence, il a affirmé que ses terrains étaient déjà construits. Donc, le fait que sa propriété ne soit plus inconstructible dans le nouveau projet de Plan d'aménagement ne constituait pas un avantage personnel. Nous avons publié la photographie satellitaire de sa propriété, avec le plan cadastral, en démontrant que seulement 2 parcelles, sur quatre, étaient bâties. Les deux autres étant vierges de toute construction. Visiblement, la reconnaissance de la vérité n'est pas la première vertu pour le président de l'Office de l'Environnement.

[Sarko en Corse: Argent public et hôtels de luxe](#)

[Enquête exclusive Corse: la fièvre immobilière de l'extrême sud](#)

[Dossier spécial Corse: Un littoral en béton?](#)

[Tout le Dossier Corse](#)

**Et, Monsieur Ange Santini, le président du Conseil exécutif?**  
[Ce dernier tente de démentir nos informations concernant ses terrains personnels que lui-même a proposé à la déclassification, dans l'espace boisé classé de la pinède de Calvi.](#) Et,

**Pour bien comprendre le contenu réel du PADDUC, du point de vue foncier et de la loi Littoral, nous vous invitons à regarder le diaporama, très instructif, réalisé par l'association de défense du littoral "["U Levante"](#)"**

comment s'y prend-il? En jouant sur différents documents d'urbanisme. Alors que nous avons uniquement parlé du projet du Plan d'aménagement (le PADDUC), le président de l'exécutif nous parle du POS (Plan d'occupation des sols) de la ville de Calvi... un document qui date de plus de vingt ans et qui n'a jamais été mis aux normes vis-à-vis de la loi littoral... Et quand Monsieur Santini ne fait pas référence au vieux POS, il cite le futur Plan Local d'Urbanisme... un plan qui n'existe pas encore.

**Mais, la vraie arme que tente, depuis le début, d'utiliser le président du Conseil exécutif est bel et bien celle de l'intimidation.** Sous la forme de la menace de déclencher une procédure en diffamation. Pas seulement contre notre rédaction, mais contre toute personne osant simplement citer *Amnsitia.net*...

Histoire de tenter de créer le vide autour de la seule publication qui a osé s'intéresser à ses propres terrains de famille.

**Nous signalons donc au président du Conseil exécutif que notre rédaction,** nullement impressionnée par ses fulminations, continuera inlassablement à informer ses lecteurs.